



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE**

**SEANCE du jeudi 27 juin 2019
(2^e convocation sans quorum)**

DLB 2019/292

L'an deux mille dix-neuf et le jeudi 27 juin à 8h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Rémy GLOMOT, 1^{er} Vice-Président en l'absence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Date de la convocation : vendredi 21 juin 2019

Affichage de la convocation : vendredi 21 juin 2019

Présents : Philippe AUDOUI, Sébastien FREY, Rémy GLOMOT, Alain HUC, Philippe MARTINEZ, Régis VIDAL, Alain RYLAUX, Annick SATGER, Bernard SAUCEROTTE, Robert SOUQUE.

Absents excusés : Catherine BOUSQUET, Bernard CHAUD, Michel LOUP, Guy AMIEL, Rémi BOUYALA, Gérard MILLAT, Edgar SICARD, Christian THERON, Alain VOGEL-SINGER, Paul ISARD, Chantal GUILHOU, Bernard MONTAGUT, Christophe THOMAS, François TAUPIN, Robert SOUQUE, Daniel RENAUD, Louis BENTAJOU, Sandrine DENIER, Alain DURAND.

Secrétaire de séance : Annick SATGER

Objet : Marché de transport et traitement du bois broyé

Le marché de traitement du bois broyé des déchèteries (via la plateforme d'Agde) a été attribué à VEOLIA lorsque la conjoncture pour l'évacuation de ce déchet était très tendue. Il peut ne pas être renouvelé tacitement à l'échéance de décembre 2019. La conjoncture, cyclique, est actuellement moins tendue et nous permettrait de disposer de conditions plus favorables. Un marché sous la forme d'un accord-cadre avec marchés subséquents relancés régulièrement permettrait d'être plus proche des cours et de disposer de plusieurs exécutoires sur la durée du marché.

Afin de respecter les procédures de marché public notamment les délais de publicité, il convient de prévoir le renouvellement de ce marché sous la forme d'un marché avec 1 lot :

Lot : Marché de traitement du bois broyé des déchèteries et transport (via la plateforme d'Agde) pour un tonnage maximum de 8 000 tonnes.

Valeur du lot 560 000 € HT

Pour le lot énuméré ci-dessus, il est nécessaire d'engager une consultation sous la forme d'un accord cadre en appel d'offres ouvert, pour une durée de 1 an renouvelable trois fois.

Le montant estimatif annuel des prestations s'établit soit 2 240 000 € HT pour la durée du marché.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à approuver le lancement de l'appel d'offres ouvert « Marché de transport et traitement du bois broyé » et à l'autoriser, dès lors que la CAO aura désigné le titulaire du marché, à signer ledit marché ainsi que toutes pièces y afférent.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

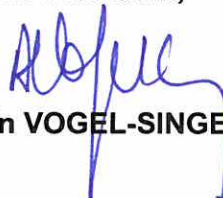
A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à lancer la consultation en appel d'offres ouvert pour le marché de transport et traitement du bois broyé, et à l'autoriser, dès lors que la CAO aura désigné le titulaire du marché, à signer ledit marché ainsi que toutes pièces y afférent.

Fait les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Président,


Alain VOGEL-SINGER



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 04/07/2019 et de sa publication le 04/07/2019

A Nézignan l'Évêque, le 04/07/2019